

Le journaliste Rabah Karèche restera en prison

Le correspondant du journal Liberté dans la wilaya de Tamanrasset Rabah Karèche restera en prison. L'appel introduit par ses avocats pour bénéficier de la liberté provisoire a été rejeté par la chambre d'accusation près la Cour de Tamanrasset qui confirme la mesure du mandat de dépôt, indique son avocat Bakouri Amirouche dans une vidéo.

Placé détention provisoire le 19 avril par le juge d'instruction près le tribunal de Tamnarasset, Rabah Karèche arrive à maintenir le moral élevé. ''Il sait qu'il a été emprisonné pour avoir exercé son métier. Ça fait mal qu'on met en prison des journalistes pour avoir écrits un article de presse'', commente son avocat qui estime que la confirmation du mandat du dépôt n'a lieu d'être. En outre, il précisé que Karèche détient la carte de presse professionnelle.

Pour rappel, le journaliste est poursuivi pour "création d'un compte électronique pour y publier des renseignements pour la promotion d'un programme d'idées, d'informations, dessin ou photo susceptibles de provoquer la discrimination et la haine dans la société", "atteinte à l'intégrité du territoire national" et "propagation des informations ou nouvelles, fausses ou calomnieuses, susceptibles de porter atteinte à la sécurité ou à l'ordre publics".